

SUR LE PÉCHÉ DANS SAINT AUGUSTIN

I. Pêché, acte imparfait (*De perf. iust.* vi, 15)

Jacques Chevalier, en traitant de saint Augustin dans son grand ouvrage : *Histoire de la pensée*, 2. *La pensée chrétienne*, écrit dans une note consacrée au problème du mal, p. 754 : « Le péché lui-même qui est le seul mal positif... et par péché Augustin entend tout acte imparfait (*De perfectione iustitiae*, vi, 15) » ... Cette dernière formule (soulignée par nous) prend l'aspect d'une définition qui mérite d'être vérifiée.

L'opuscule *De perf. iust.*, examine successivement une série d'affirmations du pélagien Celestius, pour qui « tout homme, s'il le veut, peut atteindre la perfection ». Augustin cite l'hérétique, puis le réfute brièvement. Au n. 15, Celestius objecte : « Si Dieu est juste, il n'impute au pécheur que le péché qu'il peut éviter : quomodo iustus Deus dicitur si imputare cuique creditur quod vitari non possit? » C'était bien, en un sens, la position de saint Augustin : en punition du péché originel, disait-il, nous sommes ici-bas, *moralement incapables d'éviter tout péché*, savoir, les péchés « véniels », *quotidiana peccata* dont chaque jour dans le *Pater* nous demandons à Dieu pardon. — A l'objection, saint Augustin répond d'abord : Il y a de *vrais péchés* que Dieu *n'impute pas*, puisque le psaume dit : « *Beatus cui non imputavit Dominus peccatum* » (ps. XXI, 2) : ce sont les « péchés quotidiens » dont on obtient la rémission par la prière du *Pater*. Puis il ajoute (ce qui a inspiré la formule dont nous parlons) : « *Peccatum est autem, cum vel non est charitas quae esse debet, vel minor est quam debet, sive hoc voluntate vitari possit, sive non possit : quia si potest, praesens voluntas hoc facit : si autem non potest, praeterita voluntas hoc fecit ; et tamen vitari potest, non quando voluntas superba laudatur, sed quando humilis adiuvatur* ». Il y a donc péché, non seulement quand la charité disparaît, mais quand elle reste imparfaite, « minor est », et en ce dernier cas surtout nous sommes parfois incapables de l'éviter. Mais ce péché « véniel » lui-même engage la responsabilité ; ce n'est pas une simple imperfection, c'est une « charité moindre qu'elle ne devrait être » ; même dans le péché de fragilité, s'il est vrai péché, il y a un désordre moral où la volonté manque à son devoir. Mais Augustin maintient fortement que notre volonté par elle-même est incapable sans la grâce d'accomplir ce devoir, comme il le redit en sa prière favorite : « *Da quod iubes et iube quod vis* » (*Conf.*, X, xxix, 40, etc.). Tout péché est *volontaire*, mais si nous ne pouvons l'éviter, il vient de la mauvaise volonté d'Adam, comme un juste châtement : *praeterita voluntas hoc fecit* ; et si nous l'évitons, c'est toujours par la grâce de Dieu.

II. *In quo omnes peccaverunt* (*Rom.*, v, 12).

Pour défendre la foi contre l'hérésie pélagienne, saint Augustin fut ainsi amené à distinguer trois sortes de péchés : 1) le péché *mortel* qui détruit en l'âme la charité et suppose toujours un acte personnel pleinement libre ; telle fut la désobéissance d'Adam et d'Eve, qui est avant tout un péché d'orgueil (*De Civ. Dei*, XIV, xiii, *De Gen. ad litt.*, XI, v, 7 et xi, 15).

2) Le péché *véniel* dont nous venons de parler, où la responsabilité est moindre et qui laisse l'âme en état de grâce. 3) Le péché *original* enfin, dont tous les descen-

dants d'Adam (sauf Jésus-Christ et sa mère immaculée) sont infectés dès leur conception. J. Chevalier, dans la note 16, *op. cit.*, p. 754-755, rappelle comment Augustin sur ce dernier point affirmait sa foi : « Depuis le commencement de ma conversion, écrit-il *Contre Julien*, peu après 421 (P.L., 44, 843), j'ai toujours cru ce que je crois aujourd'hui, à savoir que par un seul homme le péché est rentré dans le monde et par le péché la mort, et qu'ainsi le péché dans lequel tous ont péché est passé à tous les hommes ». Il est difficile de ne pas voir en ces formules inspirées directement de l'Écriture sainte, l'affirmation de ce qui est toujours la foi catholique. J. Chevalier semble pourtant d'un autre avis, puisqu'il ajoute : « Augustin ici a le tort de se fier trop au texte de la Vulgate latine, dont la formule « Tous ont péché en Adam » (in quo omnes peccaverunt) est une mauvaise traduction de l'original grec de l'Épître aux Romains (v, 12) où il est dit que « à cause du péché d'Adam nous avons tous contracté une tendance au péché ». — Augustin il est vrai, s'appuie souvent sur ce texte paulinien ; mais il a d'autres sources de sa doctrine, par ex., *I Cor.*, xv, 21-22 ; cf. *Epist.* 166, vii, 20-21. En particulier, il invoque la tradition de l'Église et la pratique constante du peuple chrétien de faire baptiser les petits enfants « in remissionem peccatorum » : Quel péché y a-t-il en ces petits incapables de tout acte libre, sinon le péché original ? Cf. J.-C. DIDIER, *Saint Augustin et le baptême des enfants*, dans *Rev. des Et. august.*, II, 1956 (Mémorial Bardy), p. 109-129. Du reste, le texte de saint Paul, *Rom.*, v, 12, n'a pas dans le grec un sens opposé à la Vulgate : Un bon interprète, comme A. Crampon, le commente ainsi : « Parce que tous ont péché, en et avec ce seul homme, Adam, le représentant de l'humanité. Vulgate : en qui (dans ce seul homme) tous ont péché : Elle énonce explicitement ce que le grec ne dit qu'implicitement et indirectement ». — De toute façon, notre Vulgate latine est une source valable de notre foi : Le Concile de Trente en a canonisé la valeur dans son décret *Insuper* (Denz., Bannw., n. 785) : « pro authentica habeatur, et ut nemo illam rejicere quovis praetextu audeat vel praesumat » ; par là, il n'a pas voulu dire qu'elle était en tout conforme à l'original, mais que toutes ses affirmations exprimaient bien la vérité révélée, ou comme parole de Dieu, ou comme véhicules de la Tradition divine (cf. *Dict. Th. cath.*, au mot *Vulgate*, col. 3488-3491). Il semble donc que les formules augustiniennes citées plus haut restent toujours l'expression de la foi catholique.

Certes il y a des aspects mystérieux en ce dogme du péché original comme dans les autres mystères : la Trinité, la grâce, la Rédemption, etc. : il faut en croire la vérité avant d'en obtenir l'intelligence. Il y a un progrès dans les explications proposées par la théologie depuis saint Augustin : nous en avons ici (Chevalier, *op. cit.*, p. 755) une trop rapide esquisse où bien des détails mériteraient des éclaircissements. Ne relevons que la dernière affirmation : En ce qui concerne les petits enfants morts sans baptême, la théologie actuelle « les place en un lieu, les Limbes où ils mènent une vie préférable à la non existence ». Il est notable qu'en cette question où l'on souligne souvent, non sans exagération le « pessimisme » augustinien, on trouve dans le *Cont. Julian.* V, x, 44, une remarque semblable : « Ego autem non dico parvulos sine Christi baptismate morientes tanta poena esse plectendos, ut eis non nasci potius expediret ; eum hoc Dominus non de quibuslibet peccatoribus, sed de scelestissimis et impiissimis dixerit ». Augustin rejetait les Limbes, mais au sens pélagien qui rendait inutiles la grâce et la rédemption ; et en corrigeant ses exagérations dues à la polémique, nous restons fidèles à son esprit. Cf. B. FIAULT, *Autour de la controverse pélagienne* : « La troisième lieu », dans *Recl. de Sciences rel.*, XLIV, 1956, p. 481-514.

Ces remarques montrent bien que, si l'on insiste sur les principes directeurs de la pensée augustinienne, la doctrine du Docteur de la grâce, même sur le péché original n'est pas erronée et reste une des meilleures sources de notre théologie catholique.